



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1092) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES POLE
DOCUMENTAIRE ET BOUQUET, A
L'ASSOCIATION "ACCORDS, NACRE ET
SOUFFLET" »**

**DÉCISION N° DM-25-265
EN DATE DU 30 JUILLET 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Accords, Nacre et Soufflet » représentée par Monsieur Guy DOUARRE, en qualité de Président, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, d'organiser des répétitions, de 20h00 à 22h00, dans le Pôle Documentaire (ou à défaut la salle Bouquet), les mercredis du 17 septembre 2025 au 18 février 2026 (sauf vacances scolaires et jours fériés) soient 38 heures ; dans la salle Bouquet (ou dans le Pôle documentaire s'il était disponible), les mercredis du 11 mars au 1^{er} juillet 2026 (sauf vacances scolaires et jours fériés) soient 30 heures ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec « Accords, Nacre et Soufflet » représentée par Monsieur Guy DOUARRE, en qualité de Président, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions, de 20h00 à 22h00, dans le Pôle Documentaire (ou à défaut la salle Bouquet), les mercredis du 17 septembre 2025 au 18 février 2026 (sauf vacances scolaires et jours fériés) soient 38 heures ; dans la salle Bouquet (ou dans le Pôle documentaire s'il était disponible), les mercredis du 11 mars au 1^{er} juillet 2026 (sauf vacances scolaires et jours fériés) soient 30 heures.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN